



Service Public d'Assainissement Non Collectif
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
9 rue des Prairies
42410 PELUSSIN
Ligne directe : 04 74 87 53 72
Mail : anc@pilatrhodanien.fr

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la Communauté de Communes a conclu un nouveau marché avec le bureau d'études **GEOA** basé à Labatie d'Andaure (07). Ce marché n'a pas caractère d'obligation pour les usagers, mais permet de bénéficier de tarifs groupés et de simplifier vos démarches administratives.

Si cela vous intéresse, vous trouverez ci-dessous le formulaire à remplir et à nous retourner signé dès que possible. Celui-ci sera envoyé au bureau d'études par nos soins.

Le prestataire sera tenu de vous prévenir 7 jours minimum avant toute intervention.

Nous vous rappelons qu'une fois l'étude réalisée, le bureau d'études facture l'intervention à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, qui refacture ensuite à l'usager. Pour cela, l'entreprise fera signer à la personne présente sur place un bon d'exécution détaillant la nature de l'intervention.

La présence de l'usager ou de toute personne de son choix s'imposera lors de l'intervention.

En cas de déplacement de l'entreprise et l'impossibilité de réaliser la prestation par une absence non justifiée : un tarif visant à recouvrir les frais occasionnés (transport, personnel, etc...) a été fixé à **144 € TTC**.

Les rapports d'étude seront imprimés en deux exemplaires :

- un exemplaire pour le SPANC de la CCPR,
- un exemplaire qui sera remis à l'usager par voie postale.

Ces rapports seront envoyés dans un délai de 15 jours suivant l'étude réalisée sur le terrain.

Nous vous rappelons que le bureau d'études retenu n'est pas habilité pour vous prescrire une filière de traitement par filtres plantés. Si cette installation vous intéresse, vous devez prendre contact avec le titulaire de l'agrément.

La Communauté de Communes reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le SPANC



Demande d'étude de faisabilité à la parcelle pour la définition d'une installation d'assainissement non collectif

Formulaire à remplir et à retourner rapidement au
SPANC de la Communauté de Communes : anc@pilatrhodanien.fr ou
environnement@pilatrhodanien.fr

NOM – PRENOM :	
Adresse d'intervention :	
Adresse de facturation (si différente) :	
Référence cadastrale du terrain d'habitation (section – n° parcelle):	
Référence cadastrale du terrain d'implantation (section – n° parcelle):	
Demande dans le cadre :	<input type="checkbox"/> Permis de construire <input type="checkbox"/> Réhabilitation
N° de Téléphone :	
Mail :	
Personne présente sur place le jour de l'intervention:	

Etude de faisabilité complète <i>(Obligatoire pour la déclaration de commencement des travaux)</i>	PRIX TTC 2021 <small>(tarifs susceptibles d'être modifiés annuellement ou en cas de renouvellement de marché)</small>	<i>Nombre de propriétaire</i>	<i>Total</i>
Habitation individuelle : <i>un seul propriétaire</i>	412 €		
Habitation regroupée* : <i>installation commune à plusieurs propriétaires</i>			
*Si groupements d'habitations : <i>forfait par propriétaire supplémentaire à ajouter au tarif de base ci-dessus</i>	120 €		
Etude particulière : <i>effluents non domestiques, camping, écoles, restaurants, installation supérieur à 21 EH, etc...</i>	628 €		

Etude simplifiée <i>(Seulement en cas de définition des <u>eaux déjà traitées</u>)</i>	PRIX TTC 2021 <small>(tarifs susceptibles d'être modifiés annuellement ou en cas de renouvellement de marché)</small>	<i>Nombre de propriétaire</i>
Attention : <i>ne sera analysé que la perméabilité du terrain, vous n'aurez pas le dimensionnement, la description de la parcelle etc. Ne sont pas fournis les plans d'implantation et vue en coupe de la parcelle.</i>	316 €	

**** Dans le cas où la prestation n'a pas pu être effectuée mais que le prestataire s'est déplacé, tarif appliqué : 144€ TTC**

Bon pour accord,

Signature du ou des demandeurs :

A

Le